

ARRÊTÉ
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR
A L' EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
SPECIALITES « MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE »
AU TITRE DE L'ANNEE 2018

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE VIENNE,

Vu la **Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la **Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la **Loi n° 2016-483 du 20 avril 2016** modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la **Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017** relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le **Décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié** relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le **Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié** portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le **Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié** portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le **Décret n° 2012-1017 du 3 septembre 2012** modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 16-II du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique

Vu le **Décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le **Décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013** relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le **Décret n°2014-79 du 29 janvier 2014** modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le **Décret n°2015-1385 du 29 octobre 2015** relatif à la durée de la formation d'intégration dans certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Considérant l'accord de mutualisation conclu entre les Centres de Gestion coordonnateurs et organisateurs de l'examen professionnel d'avancement de grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, session 2018,

Vu l'**arrêté d'ouverture en date du 5 septembre 2017**, portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'avancement de grade d'assitant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités musique, arts plastiques et art dramatique,

Vu le procès verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B en date du 19 octobre 2017,

Vu la désignation du représentant du CNFPT en date du 24 janvier 2018,

Considérant que les candidatures ont été reçues jusqu'au jeudi 7 décembre 2017 cachet de la poste faisant foi,

ARRETE

ARTICLE 1ER

La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement de grade d'assitant territorial d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe dans les spécialités « musique, arts plastiques et art dramatique » est fixée par ordre alphabétique et figure en annexe jointe au présent acte.

ARTICLE 2

Les candidats admis à concourir sous réserve de présenter des pièces complémentaires au plus tard le lundi 19 mars 2018 avant le début de l'épreuve et qui ne produiront pas les documents demandés ne seront pas autorisés à participer à cette épreuve.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre Départemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Vienne.

ARTICLE 4

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la publication.

Fait à Limoges, le 15 mars 2018

Le Président,



Jean-Louis NOUHAUD



LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL

GENRE	NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOM DE NAISSANCE	SPECIALITE
Monsieur	BERTON LAURENT		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Madame	COLLET MARIE	NEE COLLET	MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Monsieur	GARDRE JOHAN		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Monsieur	GAUCHE CHRISTOPHE		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Monsieur	PICARD Stephane		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE

Nombre de candidats : 5

LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L' EXAMEN PROFESSIONNEL SOUS RESERVE de produire des pièces complémentaires au plus tard le lundi 19 mars 2018

GENRE	NOM, PRENOM DU CANDIDAT	NOM DE NAISSANCE	SPECIALITE
Monsieur	CONSTANT Franck		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Madame	CORTIN Céline		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Monsieur	GARCIA Laurent		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Monsieur	LECUYER Guillaume		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE
Monsieur	MESTRES Martin		MUSIQUE, ARTS PLASTIQUES ET ART DRAMATIQUE

Nombre de candidats : 5

Fait à Limoges, le 15 mars 2018

Le Président,



Jean-Louis NOUHAUD



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'avancement de grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2ème classe spécialités "Musique, arts plastiques et art dramatique" au titre de l'année 2018

Date de transmission de l'acte : 16/03/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 16/03/2018

Numéro de l'acte : ar-032018-05 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-288708522-20180315-ar-032018-05-AR

Date de décision : 15/03/2018

Acte transmis par : Jean-Luc HALBWAX

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
